

De la relation

DELSOL AVOCATS
LA QUALITÉ DE LA RELATION

#19 Décembre 2018

Journal d'information de
DELSOL Avocats



Amaury
NARDONE

Président du
conseil
d'administration



Passer le cap

2018 prend fin dans une atmosphère incertaine. Sans justifier le moins du monde les casseurs, espérons que les gilets jaunes, et ceux qu'ils représentent, retrouveront la douceur de vivre, caractéristique si française.

Notre entreprise a passé plusieurs caps cette année.

Le premier d'entre eux est très symbolique. Au 31 décembre, 108 avocats exerceront entre nos murs, dans nos 9 expertises différentes. Peu de cabinets, dits « franco-français », dépassent ce chiffre de 100. Il est le gage d'une force importante, disponible au service de nos clients et partenaires, permettant de répondre au plus vite et au mieux à leurs besoins.

Le second participe du premier, avec à présent plus de 25 associés, 27 pour être précis. Professionnels disposant d'une vraie expertise, d'une réelle capacité de développement et d'une bonne équipe animée par leurs soins. Avec une moyenne d'âge des associés de 47 ans, l'avenir est écrit pour encore longtemps.

Un tel nombre d'avocats justifie encore plus la présente newsletter, destinée principalement à vous faire connaître la diversité de nos talents, de nos savoir-faire et de nos événements.

Le troisième cap est peut-être le plus étonnant. Notre bureau de PARIS compte 57 avocats, quand celui de LYON en compte 51. Le bureau secondaire d'un cabinet historiquement lyonnais est aujourd'hui plus important que celui de son siège social.

Cela est dû au renforcement de nos équipes parisiennes de « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », de « Droit social - Protection sociale » et de « Droit fiscal », avec les arrivées de Philippe MALIKIAN, Elsa LEDERLIN et Julien MONSENEGO. Ainsi, presque tous nos départements du bureau de PARIS se sont encore étoffés pour offrir le meilleur service.

Cela n'est évidemment pas surprenant car PARIS compte plus de la moitié des avocats français. Signe que le centralisme de notre pays rend notre capitale, loin devant, le premier lieu des affaires, privées comme publiques, commerciales comme non-lucratives.

Donc, PARIS est à présent à installer, LYON à renforcer.

Notre carte de vœux vous souhaite une « année florissante », gageons que nous passons le cap de Bonne-Espérance. Tout un programme.

Droit social - Protection sociale

Elsa LEDERLIN, nouvel associé du département

Elsa LEDERLIN rejoint une équipe déjà composée de trois associés et d'un of Counsel, qui poursuit donc sa croissance dans le cadre de la stratégie de développement du cabinet en France et à l'international.

Avocat inscrit au Barreau de PARIS depuis 2001, Elsa LEDERLIN débute sa carrière au sein de cabinets spécialisés (Michel HENRY, Florence LYON-CAEN). Elle acquiert une expertise reconnue dans l'accompagnement social des entreprises dans le cadre de leur transformation juridique, de la négociation et la conclusion d'accords collectifs, de la prévention des risques, de leur suivi juridique, mais aussi de leurs relations avec les administrations du travail et leurs contentieux.

Elle occupait jusqu'à présent les fonctions de responsable de l'équipe de droit social au sein du cabinet DS Avocats où elle conseillait depuis 2012 les employeurs dans le cadre de négociations collectives, favorisant un dialogue social innovant et constructif.

Autre facette de son activité, Elsa LEDERLIN assure des formations pour les entreprises françaises et

les différents acteurs du monde du droit du travail ainsi que pour les entreprises étrangères sur l'environnement social français et les vertus du dialogue social. Elle participe à la réflexion autour des nouvelles formes de travail et s'intéresse particulièrement aux relations de travail se situant aux frontières d'autres disciplines juridiques.

Forte de son expertise dans l'accompagnement des transformations juridiques des entreprises nationales et internationales et l'appréhension des nouvelles formes de travail, Elsa LEDERLIN a rejoint DELSOL Avocats il y a quelques semaines mue par « *l'enthousiasme de partager les valeurs et les convictions d'un cabinet de droit des affaires qui met en avant la qualité relationnelle au même titre que l'expertise technique, et la fierté de travailler au sein d'une grande équipe de droit social basée à PARIS et à LYON.* ».

Ses collaboratrices, Mathilde GARRIGUE et Marion STOFATI, l'accompagnent.

Elsa LEDERLIN assiste actuellement le groupe hôtelier de luxe SAINT JAMES et ALBANY dans le cadre d'une réouverture après une période d'activité partielle liée à des travaux de grande envergure, ou encore un groupe appartenant au secteur de la sécurité privée dans le cadre de la

négociation et la conclusion d'une série d'accords d'entreprise ainsi que dans le litige qui l'oppose à certains syndicats à l'occasion de la mise en place des CSE.



Elsa LEDERLIN
Associé

Droit social - Protection sociale

Des réponses pragmatiques adaptées aux besoins

Combiner les expertises, une évidence

Le département « Droit social - Protection sociale » s'efforce de proposer à ses clients des réponses pragmatiques adaptées aux besoins et spécificités de chaque structure, au-delà de l'application conforme de la réglementation sociale.



Delphine BRETAGNOLLE
Associé

Témoignage

Entretien avec Stéphan BERAUD,
Associé et fondateur d'OXIGEN

*Pourquoi avoir choisi d'intervenir
aux côtés de DELSOL Avocats ?*

Delphine BRETAGNOLLE et son équipe s'imprègnent très rapidement des problématiques des dossiers et cette forte réactivité est fondamentale dans le contexte d'urgence inhérent en particulier à la restructuration ou la reprise d'entreprises en difficulté.

*Que retenir-vous de ces
collaborations ?*

La force de proposition dont DELSOL Avocats a su faire preuve en intégrant l'ensemble des problématiques dans un contexte complexe afin de conduire la réflexion et de proposer des solutions en termes d'ingénierie sociale. Si je devais résumer en un mot ce serait « efficacité ».

*Recommanderiez-vous DELSOL
Avocats ?*

Bien entendu ! Et je me réjouis à la perspective de futures missions qui nous permettront à nouveau de travailler ensemble en parfaite complémentarité.

Dans cette logique, la nécessité de combiner les expertises nous apparaît comme une évidence. L'équipe travaille donc en lien étroit avec tous les autres départements du cabinet, mais aussi avec des partenaires extérieurs.

OXIGEN est l'un d'entre eux. Ce cabinet de conseil financier présente la particularité d'accompagner les entreprises dans des situations de déstabilisation (retournement, hypercroissance, franchissements de paliers).

A plusieurs reprises, DELSOL Avocats et OXIGEN ont associé leurs compétences afin d'apporter un regard croisé sur des opérations dans un environnement social sensible et ce, dans le meilleur intérêt du client.

Ainsi alors que DELSOL Avocats traite en particulier de l'optimisation des aspects sociaux d'offres de reprise, réalise des audits sociaux permettant d'identifier les risques et d'anticiper les procédures d'adaptation des statuts sociaux, ou encore accompagne les procédures de restructurations sociales à mettre en œuvre, OXIGEN analyse les aspects financiers et les opportunités d'investissement.

Philippe PACOTTE
Associé



Un accompagnement multifacette

La qualité de vie au travail devenant un élément primordial de la relation de travail, nous portons une attention particulière à la gestion des risques professionnels (accidents du travail, maladies professionnelles).

Forts de ce constat, nous avons lancé une offre d'accompagnement dédiée coordonnée par un spécialiste en la matière, **Hervé ROY**. Ancien juriste audienier de la CPAM et ancien collaborateur d'un cabinet de cost-killer, **Hervé ROY** connaît particulièrement bien les acteurs du secteur.

Conscients d'évoluer au sein d'un véritable écosystème, nous avons développé un mode de travail basé sur le partenariat nous permettant d'apporter une réponse globale à nos clients. Nous avons ainsi recours à notre propre réseau de médecins, de préventeurs et nous avons noué une collaboration active avec l'éditeur de logiciel spécialisé en gestion des risques, **Gamma Software**, venant compléter notre offre. Nous avons à cœur de coordonner les actions pour répondre au besoin réel de nos clients.

Témoignages

A titre d'exemple, nous avons établi une relation dans la durée avec le groupe **ISS**, acteur majeur du marché des services aux entreprises et aux collectivités comptant 22 000 collaborateurs répartis dans 96 agences en FRANCE, que nous accompagnons dans plus d'une centaine de dossiers.

François NOVAT, Directeur juridique FRANCE, **ISS** : *La valeur ajoutée de DELSOL Avocats par rapport à d'autres cabinets que nous avons pu consulter est le regard global qui est porté sur le dossier, sans se limiter aux considérations d'ordre uniquement financier. Dans ce contexte, si nous défendons l'intérêt de l'employeur, nous tenons aussi à tirer des enseignements sur la prévention des risques. Nous apprécions particulièrement la continuité de nos relations avec les membres de l'équipe, rendue possible grâce à la stabilité des effectifs.*

Diane NUNES, Juriste AT/MP, **ISS** : *Nous percevons notre relation de travail avec DELSOL Avocats comme un véritable partenariat construit ensemble au travers de bilans réguliers et d'échanges hebdomadaires. Une plateforme de partage a été mise en place pour nous donner un accès direct à nos données. Ce reporting contentieux en temps réel est très appréciable, car il permet un travail facilité et en toute transparence. La grande réactivité des équipes n'hésitant pas à prendre position sur les dossiers est un autre des atouts du cabinet.*

Autre facette de notre activité, nous sommes intervenus aux côtés du **GIP PARIS 2024**, groupement d'intérêt public composé d'une équipe de sportifs et de divers spécialistes qui a élaboré le projet de candidature de la ville de PARIS. Après la désignation de PARIS comme ville hôte des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 par le Comité international olympique, le **GIP PARIS 2024** a été dissous et nous l'avons assisté dans le cadre de débouclages de licenciements économiques, entre autres. Nous avons également travaillé à la configuration du Comité d'Organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Caroline MARGERIN, collaboratrice du Département « Droit Social - Protection Sociale » chez DELSOL Avocats : *Notre travail avec le GIP PARIS 2024 a été passionnant avec beaucoup de challenges. Nous avons adapté notre stratégie de conseil aux divers enjeux, notamment médiatiques et politiques, entourant la candidature de PARIS.*



soins et spécificités de nos clients

Analyse

Le bien-être des salariés au cœur de la performance

Mesurer la performance en matière sociale requiert l'utilisation d'outils qui ne résultent pas strictement d'indices financiers.

Camille ROUSSET
Associé



La systématisation des entretiens d'évaluation professionnelle traduit la préoccupation du législateur et des partenaires sociaux d'associer les outils de lecture de la performance des salariés à celles de leur « *bien-être* » au travail. Les exigences nouvelles posées en matière de risques psychosociaux (RPS) impliquent à ce titre de rechercher, pour l'organisation du travail, un juste équilibre entre la vie privée et la vie professionnelle. Les outils d'évaluation de la performance sont affinés dans cette logique : le salarié est ainsi encouragé à s'exprimer sur ses motivations, ses souhaits de carrière, ses perspectives d'évolution et ses besoins de formation afin d'atteindre les objectifs qui lui sont fixés. Dans cette perspective, des méthodes originales émergent, telles que les grilles d'évaluation destinées aux salariés eux-mêmes pour évaluer leur manager, des enquêtes RPS diligentées toutes

les fois qu'une difficulté managériale est mise en exergue. Encore récemment, la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (publiée au JO le 6 septembre 2018) vise à améliorer les mesures d'accompagnement du salarié en aménageant le régime de l'entretien professionnel, en renforçant le conseil en évolution professionnelle, ainsi qu'en créant un système national d'information recensant l'offre de formations éligibles au compte personnel de formation.

De même, le Comité Social et Economique a vocation à être informé sur des questions intéressant l'organisation, la gestion et la « marche générale de l'entreprise », ce qui comprend la notion de performance au plan social et économique, au-delà des questions d'épargne salariale. Le CSE procède par ailleurs à l'analyse des risques professionnels auxquels peuvent être exposés les salariés ; il peut proposer des actions de prévention du harcèlement moral ou sexuel et des agissements sexistes. Ces prérogatives font du CSE le gardien des obligations nouvelles posées en matière de RPS, au sens large. A cet égard, la loi « *avenir professionnel* » impose au CSE et ce, quel que soit l'effectif de l'entreprise, la désignation parmi ses membres d'un

réfèrent en matière de lutte contre le harcèlement et les agissements sexistes.

Enfin, en matière d'accompagnement et d'information des salariés contre le harcèlement et les agissements sexistes, l'engagement des services des ressources humaines est désormais consacré par la loi « *avenir professionnel* », puisque dans les entreprises d'au moins 250 salariés un réfèrent « RH » doit être désigné à cet effet.

Les méthodes d'évaluation spécifiques pourront alors constituer autant d'outils de communication dans la politique de recrutement et dans l'affichage de valeurs fortes de l'entreprise.

Les outils d'évaluation de performance et de la qualité de vie au travail peuvent aussi servir la communication de l'entreprise dans sa politique de recrutement, à l'égard de ses partenaires ou encore, de ses clients. Le responsable des ressources humaines est un acteur clef de cette proposition participative, qui doit intégrer la mesure de la performance des salariés.

Conseil et assistance de Prima France

Dans le contexte de la cessation d'activité du site d'Amiens de Whirlpool France, DELSOL Avocats, en lien avec nos confrères italiens du cabinet ABBATESCIANNI STUDIO LEGALE E TRIBUTARIO, a accompagné la fermeture de Prima France.



Interview

La procédure a duré plus d'un an. Prima, principal sous-traitant de Whirlpool, a malheureusement fermé ses portes le 31 mai 2018, faute de repreneur.

Interview de Fernando IANNUCCI, Président-Directeur général de Prima France et d'autres entités du Groupe Prima Sole Components

Depuis quand dirigez-vous Prima France ?

Depuis le début en 2000 : j'ai dessiné l'usine, embauché les salariés, guidé la compagnie pendant 18 ans et enfin j'ai dû la fermer dans le contexte que vous connaissez.

DELSOL Avocats s'est rendu pour la première fois sur le site d'AMIENS le 3 octobre 2017. Quelle était la situation ?

Nous avions une grève perlée depuis plusieurs jours. Le 3 octobre, nous avons reçu la visite du Président MACRON. L'ambiance était très tendue ! Car Whirlpool avait déjà clôturé son PSE. Chez Prima France, tous attendaient un repreneur et souhaitaient aussi ouvrir la procédure du PSE.

Suivre la procédure jusqu'à la signature du PSE puis jusqu'à la fermeture finale du site, avec la production à assurer afin de respecter nos délais de livraison vis-à-vis de Whirlpool, c'était extraordinairement difficile. Sans l'aide de Maître Audrey BABORIER, cela aurait été impossible.

Que retenir-vous de notre collaboration ?

Professionalisme, disponibilité, une attention au rôle particulier à jouer auprès des salariés préoccupés à juste titre, flexibilité et humanisme. Et une relation formidable avec le Président-Directeur général pour prévenir tous les problèmes possibles.

Audrey BABORIER
Of Counsel



Fonds de dotation DELSOL Avocats

Organisé tous les ans depuis 2009, le concours du fonds de dotation DELSOL Avocats vise à récompenser des associations qui œuvrent pour redonner, par tout moyen, leur dignité aux personnes en difficulté, pour quelque raison que ce soit ; et qui auront su se démarquer à la fois par leur caractère altruiste, par l'approche novatrice et entrepreneuriale de leur développement et par la force de conviction dont elles auront su faire preuve lors de la présentation de leur projet au public et aux membres du jury.



Comme les années précédentes, les prix ont été attribués dans le cadre du Forum National des Associations & Fondations qui s'est tenu le 17 octobre dernier au Palais des Congrès de PARIS.

Le 1^{er} prix de 17 000 € a été remis à l'association « La Présence » qui a pour objet d'accueillir et d'accompagner des personnes adultes et des familles en difficultés momentanées ou en rupture de tous ordres (familiale, sociale, professionnelle, affective ou autre) avec pour objectif de leur permettre de se reconstruire.

Le 2^{ème} prix de 8 000 € a été attribué à l'association « Grandir dignement » et le 3^{ème} prix de 5 000 € à l'association « Traces de vies ».

La presse en parle...

DELSOL Avocats a accompagné Circuit Paul Ricard dans son partenariat officiel avec la marque de montres de luxe, Richard Mille. Circuit Paul Ricard était conseillé par Emmanuel KAEPPÉLIN, associé et Raphaël ORY, avocat collaborateur, du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions ». L'opération a fait l'objet d'une publication dans Le Monde du Droit.



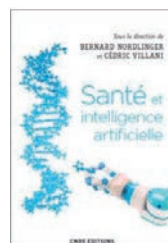
Laurent BUTSTRAËN, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social » a réalisé en collaboration avec In Extensio, une brochure intitulée « Fusions, scissions et apports partiels d'actif dans les associations - Les bonnes pratiques ». La publication de cet ouvrage a fait l'objet de publications dans La Lettre des Juristes d'Affaires, L'Essor de la Loire et Le Tout Lyon.

Alexis CHABERT, associé, et Edouard de MELLON, avocat collaborateur, du département « Contentieux » signent un article intitulé « La requalification du contrat d'agent commercial en contrat de travail : un risque limité » dans la Lettre des Juristes d'Affaires du 22 octobre 2018.

DELSOL Avocats a accompagné Réalités et sa filiale Heurus dans leur partenariat avec le fonds d'investissement britannique InfraRed Capital Partners pour le développement de résidences services seniors, représentant une enveloppe d'investissement d'environ 250 millions d'euros avec une équipe pluridisciplinaire constituée de Pierre GOUGÉ, associé et Martin SOUYRI, avocat collaborateur, du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions », sur les aspects corporate et de joint-venture, de Benoît BOUSSIER, associé et Samuel GIORGI, avocat collaborateur, du département « Droit immobilier », sur les aspects immobiliers (BEFA / VEFA / JV) et de Mathieu LE TACON, associé et Eve DAUVOIS, avocat collaborateur, co-responsable du département « Droit fiscal » sur les aspects fiscaux. L'opération a fait l'objet de publications dans La Lettre des Juristes d'Affaires, Le Monde du Droit et Option Droit & Affaires.



L'ouvrage « Santé et intelligence artificielle » réalisé sous la direction de Bernard NORDLINGER et Cédric VILLANI est paru aux éditions CNRS. Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles », a contribué à la rédaction du chapitre « Les données : protection, conditions juridiques d'accès et de traitement ».



DELSOL Avocats a accompagné Quilvest Private Equity et le groupe EDH sur l'acquisition du groupe ARIES avec une équipe pluridisciplinaire composée de (i) Henri-Louis DELSOL, associé et Virginie COUV RAT et Martin SOUYRI, avocats collaborateurs, du département « Droit des sociétés - Fusions-acquisitions » sur les aspects corporate ; (ii) Mathieu LE TACON, associé et Eve DAUVOIS, avocat collaborateur, du département « Droit fiscal », sont intervenus sur les aspects fiscaux ; (iii) Benoît BOUSSIER, associé et Samuel GIORGI, avocat collaborateur, du département « Droit immobilier », sont intervenus sur les aspects immobiliers ; (iv) Stéphane PERRIN, associé et Emilie SULLO, avocat collaborateur, du département « Contentieux » sur les questions de propriété intellectuelle et (v) Delphine BRETAGNOLLE, associée, Jessica NEUFVILLE, avocat collaborateur, et Céline COEHLO, juriste, du département « Droit social - Protection sociale » sur les aspects de droit social. L'opération a fait l'objet de publications dans Capital Finance, Le Monde du Droit et Option Droit & Affaires.



Pierre GOUGÉ, associé du département « Droit des sociétés - Fusions-Acquisitions » et Virginie COUV RAT, avocat, ont accompagné eFounders lors de la cession de Mention. L'opération a fait l'objet de publications dans Capital Finance, La Lettre des Juristes d'Affaires et Le Monde du Droit.

Événements

Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », Renaud-Jean CHAUSSADE, associé du département « Droit public » et Elsa LEDERLIN, associée du département « Droit social - Protection sociale » ont animé le 12 décembre 2018 un petit-déjeuner sur le thème « Les rapprochements public-privé en matière de reprise d'établissements sociaux ou médico-sociaux ».

Philippe PACOTTE, associé du département « Droit social - Protection sociale », et Hervé ROY, avocat collaborateur du même département, ont animé aux côtés d'Alexandre PERRET, directeur commercial, Gamma Software, éditeur du logiciel WinLassie, un petit-déjeuner sur le thème « Connaître et maîtriser les règles de gestion des risques professionnels » le 11 décembre 2018.

Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », et Emmanuel SADORGE, avocat collaborateur du même département, ont organisé aux côtés de Mathieu CASTAINGS, FINACOOP, Fanélie CARREY-CONTE, SCIC ENERCOOP, et Mathieu LABONNE, COLIBRIS un petit-déjeuner sur le thème « Opportunités et limites de la SCIC ».

Camille ROUSSET et Delphine BRETAGNOLLE, associées du département « Droit social - Protection sociale », ont animé respectivement les 20 novembre et 4 décembre un petit-déjeuner sur le thème « Actualités sociales ».



Alexis BECQUART, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », a organisé le 6 novembre en partenariat avec Jean-François COTTIN, expert-comptable et commissaire aux comptes, Fideliand, et Fabien POURBAIX, expert-comptable et commissaire aux comptes, Dauge Fideliand, un petit-déjeuner sur le thème « La gestion et la valorisation des activités lucratives ».

LYONBIOPOLE

Thomas ROCHE, associé du département « Sciences du vivant », et Renaud-Jean CHAUSSADE, associé du département « Droit public » ont animé une rencontre en partenariat avec LYONBIOPOLE le 5 octobre sur le thème « Marchés publics et achats innovants par les établissements de santé ».

Laurent BUTSTRAËN et Lionel DEVIC, associés du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », sont intervenus le 27 septembre, lors de l'atelier « Entrepreneurs, familles et investissement philanthropique : Une cartographie du monde des solutions ISR » organisé par Lombard Odier Group.

Mathieu LE TACON, associé du département « Droit fiscal », et Lionel DEVIC, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », ont co-animé le 25 septembre avec Bertrand COUTURIE, directeur du département propriétés et châteaux chez BARNES International, et Jean de LAMBERTY, président de La Demeure Historique, une conférence sur le thème : « Châteaux & structuration patrimoniale » à l'hôtel LUTETIA.

Jeanne BOSSI MALAFOSSE, associée du département « Données personnelles », a organisé le 18 septembre un petit-déjeuner sur la nouvelle loi de protection des données personnelles et son articulation avec le Règlement européen.



Frédéric SUBRA, associé du département « Droit fiscal », a animé le 19 juillet un webinaire sur le thème « Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la retenue à la source sans oser le demander ! ».



Laurent BUTSTRAËN, associé du département « Organisations non lucratives - Entrepreneurat social », est intervenu lors du 17^{ème} séminaire francophone de la collecte de fonds, organisé par l'Association Française de Fundraisers (AFF), qui s'est déroulé les 26, 27 et 28 juin 2018. Il a notamment animé l'atelier « Conventions de partenariats : revue des bonnes pratiques juridiques et fiscales ».

Journées cabinet à FONTAINEBLEAU

Les 2 et 3 juillet, tous les membres de DELSOL Avocats, soit plus de 170 personnes, se sont réunis sous le soleil de FONTAINEBLEAU à l'occasion des traditionnelles journées cabinet qui ont été ponctuées d'activités diverses (visite culturelle, festivités et team building). Ce moment de joie et de partage a permis aux membres du cabinet de découvrir ou de redécouvrir leurs collègues qu'ils ne côtoient pas forcément au quotidien.

